



**RAPPORT
ANNUEL**

2025
JANVIER - DÉCEMBRE



**Indigenous Peoples
Rights International**

Championing Indigenous Peoples Rights

GEOFFRY ARIONG, BÉNÉFICIAIRE DU LDSF, TURKANA, KENYA ||
ACTION INDIGÈNE TURKANA POUR LE DÉVELOPPEMENT



RAPPORT ANNUEL 2025

Lorsque les défenseurs Autochtones sont criminalisés et soumis à la violence, l'objectif n'est pas la justice.

L'objectif est le silence, l'intimidation, la punition collective et la dépossession.

La criminalisation et la violence visent à épuiser discrètement les défenseurs Autochtones et les communautés jusqu'à ce que la résistance devienne trop coûteuse à maintenir.

Le plus inquiétant ? La situation empire.

Ce rapport montre comment, en 2025, l'IPRI a servi de bouclier et de pont pour les défenseurs et les communautés Autochtones confrontés à la criminalisation, à la violence, aux violations impunies des droits humains et à l'exclusion systémique, en reliant la protection urgente sur le terrain à la défense à long terme des droits des Peuples Autochtones au sein des systèmes internationaux et régionaux de protection des droits humains.



Indigenous Peoples Rights International (IPRI) existe pour briser ce silence. Ce n'est pas un travail facultatif. Il s'agit d'une infrastructure protectrice pour un avenir collectif.



LES DIMENSIONS DE LA VIOLENCE ET DE LA CRIMINALISATION

En 2025, les Peuples Autochtones du monde entier ont été confrontés à une criminalisation et à une violence croissantes liées à la défense des terres et des ressources, à la conservation, aux industries extractives, aux projets d'infrastructure et aux actions climatiques.

La criminalisation signifiait :



Dans de nombreux cas, les mécanismes nationaux de protection étaient inexistantes, inefficaces ou complices des violations.

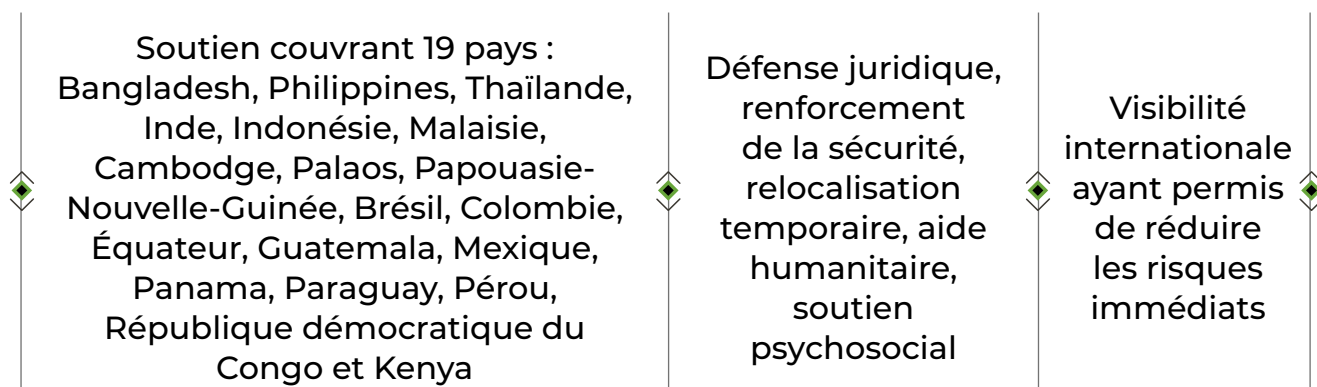
La criminalisation épuise les Peuples Autochtones, menace leurs vies et instille la peur. C'est son objectif.



PROTECTION ET SOLIDARITÉ DANS LES ZONES SENSIBLES

Dans les moments de risque aigu, le **Fonds de défense juridique et de refuge (LDSF) de l'IPRI** fonctionne comme un mécanisme d'intervention d'urgence conçu pour agir rapidement, avec souplesse et au-delà des frontières.

Protection immédiate en 2025



Sans l'accompagnement et l'aide de l'ANAPAC-RDC et de l'IPRI, je ne serais pas en vie aujourd'hui. Pour ma communauté, savoir qu'il existe des personnes qui défendent les droits des Peuples Autochtones nous a donné le courage de dénoncer les violences auxquelles nous sommes confrontés. Après deux ans de prison, je suis aujourd'hui un homme libre avec ma famille.

PANDA BWIRA

JEUNE PYGMÉE AUTOCHTONE DU TERRITOIRE DE MASISI, RDC

45 cas pris en charge
en Asie, dans le Pacifique,
en Amérique latine et en Afrique

7 280 personnes
directement protégées



Cette intervention a souvent fait la différence entre :

une détention
prolongée et une
défense juridique

le silence et l'attention
internationale

l'isolement et
le soutien collectif

ANALYSE ET VISIBILITÉ, DES OUTILS ESSENTIELS

La protection seule ne suffit pas. Sans documentation ni recherche, les cas restent invisibles et susceptibles de se reproduire.

En 2025, l'IPRI a renforcé ses procédures et a directement documenté et vérifié :

101 cas de
criminalisation des
Peuples Autochtones

125 attaques
non mortelles
et 29 attaques
mortelles

10 études de cas
nationales sur
l'incarcération

transformant les expériences sur le terrain en preuves structurées utilisées pour le plaidoyer.

L'IPRI a également publié :

Un guide sur la recommandation générale n° 39 sur les femmes et les filles Autochtones du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW GR39)

Un recueil de jurisprudence sur
la transition juste

Xanharu #6, un recueil sur la
législation et la jurisprudence

Ces résultats ont permis

Identification de schémas
systémiques, et non
d'incidents isolés

Un plaidoyer fondé sur des données
probantes auprès des mécanismes
régionaux et des Nations Unies

un apprentissage collectif
dans des régions et pour les
mouvements

Une meilleure compréhension et un
engagement accru envers les systèmes
de protection internationale, y compris la
protection des femmes Autochtones

**Plus de 250 cas de criminalisation
et d'agressions documentés et vérifiés**

10 études de cas nationales

**2 recueils et 1 guide sur les normes internationales
relatives aux droits des Peuples Autochtones**



*Nous sommes passés d'une vie dans la peur à une vie dans la
solidarité. Grâce au soutien juridique apporté à 24 victimes,
nous ne nous sentons plus impuissants : nous avons la force
de défendre nos droits et nos terres ancestrales.*

Nous ne restons plus silencieux, nous sommes unis.

MEMBRES ACTIFS POUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES (IRAM)
CAMBODGE

PLAIDOYER, DU TERRAIN AUX INSTANCES INTERNATIONALES

Pour de nombreux défenseurs et communautés Autochtones, les systèmes internationaux et régionaux de protection des droits humains constituent la dernière ligne de défense lorsque les systèmes nationaux échouent. L'engagement soutenu de l'IPRI auprès des Nations unies et des mécanismes régionaux est donc stratégique.

En 2025, l'IPRI s'est engagé auprès des organismes suivants :

Organes conventionnels et procédures spéciales des Nations Unies :

- CEDAW – Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
- CERD – Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
- CESCR – Comité des droits économiques, sociaux et culturels
- CCPR – Comité des droits de l'homme (Comité des droits civils et politiques)
- CRPD – Comité des droits des personnes handicapées
- CAT – Comité contre la torture
- WGAD – Groupe de travail sur la détention arbitraire
- WGBHR – Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme



Processus mondiaux des Nations Unies sur la gouvernance climatique et environnementale :

- UICN – Union internationale pour la conservation de la nature
- CCNUCC – Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
- CBD – Convention sur la diversité biologique



L'IPRI a contribué à :

Une résolution du Comité des droits de l'homme des Nations Unies reconnaissant l'existence de préjudices continus et intergénérationnels dus aux déplacements forcés au Guatemala

La création d'un point focal pour les Peuples Autochtones au sein des organes conventionnels du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

L'IPRI a apporté sa contribution à :

HCDH – Droits de l'homme et biodiversité

CESCR – Observation générale n° 27 sur la dimension environnementale des droits

L'IPRI a organisé des consultations entre les organisations Autochtones sur le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) avec le Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme

L'IPRI a soutenu la participation des dirigeants Autochtones à :

UNPFII – Instance permanente des Nations Unies sur les questions Autochtones

MEDPA - Mécanisme d'experts sur les droits des Peuples Autochtones

Conseil des droits de l'homme

Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme

En outre, sept (7) défenseurs Autochtones ont participé à un voyage d'étude pilote portant sur les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme à Genève, en Suisse.

« Avant de s'associer à l'IPRI, la communauté avait le sentiment d'être seule face à ses problèmes. Grâce à la présence de l'IPRI, la communauté se sent grandement aidée pour relever les défis juridiques. »

MARTHEN SALU

ASSOCIATION DES DÉFENSEURS DES PEUPLES
AUTOCHTONES DE L'ARCHIPEL - PPMAN, INDONÉSIE

Pourquoi ce travail est-il essentiel ?

Il soutient l'accès aux mécanismes mondiaux de responsabilisation

Il défend les droits Autochtones durement acquis et les espaces de plaidoyer

Il renforce les normes internationales grâce aux perspectives Autochtones

Il génère des outils juridiques utilisables dans les contextes nationaux

Il maintient les espaces mondiaux connectés et réactifs aux réalités vécues sur le terrain

L'IPRI est solidement établie comme une organisation Autochtone de confiance, soutenant l'accès aux mécanismes mondiaux de responsabilité et de justice.





L'ENVIRONNEMENT ET LES NOUVELLES FORMES DE CRIMINALISATION

Un nombre croissant de cas de criminalisation sont liés à des projets présentés comme relevant de la protection de l'environnement, de la conservation ou de l'action climatique.

Actions clés

- Concernant le GBF (Cadre mondial pour la biodiversité) :



Un rapport sur la criminalisation



5 courts métrages documentaires



3 études régionales



- 5 renforcements des capacités à l'échelle mondiale et régionale

Sur l'engagement international :



Processus de la CDB et Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques - SBSTTA 27



Conférence des Parties - COP30



Congrès mondial sur la conservation de l'UICN



Assemblée des Nations Unies pour l'environnement



Grâce au soutien de l'IPRI, nous sommes passés d'une compréhension générale de ce qui se passait sur nos territoires en matière de transition juste à une cartographie politique et économique plus approfondie. Cela nous a donné de véritables outils pour agir.

CECILIO SOLÍS LIBRADO
CIELO, MEXIQUE

La protection de l'environnement ne peut se faire au détriment des droits des Peuples Autochtones.



RENDRE L'IMPACT VISIBLE : RÉCITS ET PORTÉE MONDIALE

La protection et le plaidoyer sont renforcés lorsqu'ils sont visibles.

En 2025, le travail de communication de l'IPRI a amplifié la voix des Peuples Autochtones et a recadré la criminalisation en tant que question mondiale des droits humains.

Réalisations en matière de communication



19 récits publiés



Plus de 30 déclarations et alertes urgentes publiées



Contenu multilingue



23 événements mondiaux et régionaux couverts en direct



De l'isolement à la visibilité mondiale





QUAND LA PROTECTION EST MISE À L'ÉPREUVE

La criminalisation évolue et amplifie son champ d'application.



Les points de pression de 2025

À mesure que l'IPRI élargissait son champ d'action, les environnements dans lesquels elle opérait sont devenus plus complexes et plus restrictifs.

Réduction de l'espace civique :
utilisation abusive croissante du droit pénal, affaiblissement ou complicité des systèmes de protection et risques accrus pour la sécurité..

Urgence croissante :
nombre croissant de cas à haut risque nécessitant une intervention rapide.

Contraintes internationales :
les mécanismes régionaux et ceux des Nations unies nécessitent une présence Autochtone soutenue pour empêcher toute régression en matière de droits.

Frontières vertes :
criminalisation croissante liée à la conservation, au financement climatique, et aux initiatives de « transition juste ».



CE QUE 2025 A CONFIRMÉ

La protection doit être dirigée par les Autochtones, intégrée et internationale.



Principaux enseignements

La protection intégrée fonctionne :
la défense juridique est plus efficace lorsqu'elle est associée à la documentation, à la communication et au plaidoyer international.

La rapidité sauve des vies :
des décisions flexibles et rapides sont déterminantes en cas de risque aigu.

L'engagement international est essentiel :
une présence soutenue dans les systèmes mondiaux protège les droits durement acquis et façonne l'évolution des normes.

Le leadership Autochtone n'est pas négociable :
une protection efficace dépend d'une stratégie et d'une analyse menées par les Autochtones.

La lutte pour les droits Autochtones a souvent un coût personnel élevé. Le soutien de l'IPRI permet aux communautés de se défendre. Soutenir l'IPRI, c'est soutenir les communautés Autochtones dans la défense de leurs droits, de leur dignité et de leur avenir.

FRED SIMIREN KARIANKEI
DÉFENSEUR AUTOCHTONE MASAÏ, KENYA



POURQUOI CE TRAVAIL NE PEUT S'ARRÊTER



Ce travail n'est pas facultatif. Il s'agit d'une infrastructure de protection qui permet aux Peuples Autochtones d'accéder à la justice, à la responsabilisation et à la sécurité collective.

L'expérience de l'IPRI confirme une réalité structurelle :



Sans une défense juridique rapide, les défenseurs sont réduits au silence.



Sans documentation, les schémas restent invisibles.



Sans plaidoyer international, les droits durement acquis s'érodent.



En agissant simultanément au niveau communautaire et au sein des systèmes internationaux, l'IPRI veille à ce que la protection d'aujourd'hui devienne justice et à ce que les Peuples Autochtones ne soient pas laissés seuls face à la criminalisation.

À ceux qui soutiennent de loin les luttes Autochtones, je vous invite à continuer à le faire par l'intermédiaire de l'IPRI. C'est un moyen efficace et fiable qui garantit que l'aide arrive au bon moment et permet d'agir en temps voulu.

MAIRE JESUS CHAVEZ
PEUPLE NASA, COLOMBIE.



RENFORCER LES INFRASTRUCTURES POUR LA CROISSANCE

Avec l'expansion du programme en 2025, l'équipe de l'IPRI est passée de 13 à 24 personnes.

Cependant, la croissance a dépassé les capacités des systèmes internes. Le renforcement de la coordination, de la supervision, du flux de travail et de la gestion des risques est donc devenu une priorité stratégique pour 2026.

La croissance nécessite des fondations internes plus solides.





PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR 2026

Les infrastructures de protection
doivent être renforcées pour faire
face à l'évolution des menaces.



Afin de consolider ses acquis et de garantir un impact durable, l'IPRI se concentrera sur quatre priorités interdépendantes :

1. Renforcement institutionnel

Améliorer les systèmes internes.	Investir dans le développement du personnel, la clarification des rôles et la mise en place de cadres de performance.	Renforcer la sécurité opérationnelle et la gestion des risques.	Approfondir la collaboration avec les organisations Autochtones et les alliés.
----------------------------------	---	---	--

2. Système de données et de documentation pleinement opérationnel

Produire des résultats cohérents en matière de plaidoyer et de communication, fondés sur des données.	Veiller à ce que la base de données de l'IPRI soit fonctionnelle, mise à jour et utilisée de manière stratégique.	Renforcer l'engagement fondé sur des preuves.
---	---	---

3. Expansion du Fonds de défense juridique et de refuge (LDSF)

Renforcer le soutien juridique et d'urgence.	Améliorer le suivi des dossiers, la surveillance de l'impact et les voies de recours stratégiques.	Renforcer les partenariats juridiques régionaux et bénévoles.
--	--	---

4. Intensification du plaidoyer politique fondé sur des données probantes

Approfondir la collaboration avec les acteurs du secteur privé et les institutions financières.	Lutter contre la criminalisation liée à l'action climatique, aux politiques en matière de biodiversité et aux énergies renouvelables.	Faire progresser la responsabilité grâce à des mécanismes mondiaux de protection des droits humains et de conduite responsable des entreprises.
---	---	---



La criminalisation vise à affaiblir la vie
collective des Peuples Autochtones.
La protection la soutient.
Pour la justice.
Pour la diversité.
Pour une planète vivante.



PARTICIPATION À LA COP30, BRÉSIL || NATALIA RAMÍREZ, IPRI

Indigenous Peoples Rights International (IPRI) est une organisation mondiale des Peuples Autochtones établie en 2019 pour répondre à la situation grave des Peuples Autochtones qui sont de plus en plus souvent criminalisés, tués, disparus et soumis aux pires formes de violence.

Nous dirigeons l'Initiative mondiale visant à Combattre et Prévenir la Criminalisation, la Violence et l'Impunité à l'encontre des Peuples Autochtones - un effort mondial mené par les Peuples Autochtones pour renforcer la coordination, la solidarité et les actions visant à prévenir, à répondre et à réduire les actes de criminalisation, de violence et d'impunité à l'encontre des Peuples Autochtones, et à fournir une meilleure protection et un meilleur accès à la justice pour les victimes, non seulement en tant qu'individus, mais aussi en tant que communautés collectives.

Conseil d'administration mondial

- **Sandra Creamer** (Waanyi/Kalkadoon, Australia), Chairperson
- **Lars-Anders Baers** (Saami, Sweden), Vice-Chairperson
- **Naomi Kipuri** (Maasai, Kenya), Secretary
- **Leonor Zalabata Torres** (Arhuaco, Colombia), Treasurer
- **Victoria Tauli-Corpuz** (Kankanaey, Philippines)
- **Rukka Sombolinggi** (Toraja, Indonesia)
- **Wilfredo Alanguí** (Kankanaey, Philippines)
- **Pavel Vasilievich Sulyandziga** (Udege, Russia)
- **Beverly Jacobs** (Iroquois, Canada)
- **Natali Segovia** (Quechua, USA)
- **Joan Carling** (Kankanaey, Philippines), *ex officio*/ Executive Director

Affiliés

Les organisations et réseaux autochtones qui soutiennent l'IPRI dans sa lutte contre la criminalisation et l'impunité des Peuples Autochtones par le biais de la solidarité, de la coopération et de la collaboration.

Networks IPRI belongs to: Réseaux auxquels appartient l'IPRI :

- Initiative Tolérance zéro (ZTI)
- Coalition internationale pour l'accès à la terre/Land Rights Now
- Réseau des leaders pour les militants et défenseurs de l'environnement (LEAD)
- Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
- Caucus autochtone du Forum international autochtone sur la biodiversité (IIFB)
- Caucus autochtone du Forum international des peuples autochtones sur le changement climatique (IIPFCC)
- Caucus des peuples autochtones du Forum sur les entreprises et les droits de l'homme
- Réseau international pour les droits économiques, sociaux et culturels - ESCR-Net

Contactez-nous



 ipri@iprights.org  <https://www.iprights.org>

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :

-  [Indigenous Peoples Rights International](#)
-  [@iprightsintl](#)
-  [Indigenous Peoples Rights International](#)
-  [The Indigenous Peoples Rights International](#)